

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 21 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt et un mars à dix-sept heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de  
ses séances sous la Vice-Présidence de  
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 16

Madame Gwendoline DESFORGES  
Monsieur Pierrick FOURNIER  
Madame Anne-Laure de BROSSES  
Madame Denise JOURDRIN  
Monsieur Jacques LELUBRE  
Madame Laurence de CHABOT  
Madame Agnès THÉBAUD  
Madame Véronique BECQUET  
Madame Marie-Laure de BECDELIEVRE  
Madame Michèle BIANCO

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD  
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)  
Monsieur Pascal SIMONNET  
(pouvoir à Monsieur Pierrick FOURNIER)  
Monsieur Philippe CLOUS  
(pouvoir à Madame Anne-Laure de BROSSES)  
Madame Anne-Marie COLIN  
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)  
Monsieur Bernard LONGATTE  
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)  
Madame Hélène de FUMICHON  
(pouvoir à Madame Marie-Laure de  
BECDELIEVRE)

Membre absent sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ

*N° 2024-18 :*  
Subvention à l'association  
« SNL 78 »  
pour l'année 2024

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du  
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

078267801397-20240321-2024-18-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE du PECQ**  
**du 21 MARS 2024**

**Objet : Subvention à l'Association Solidarités Nouvelles pour le Logement Yvelines pour l'année 2024**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'Association SNL Yvelines est une association Loi 1901 à but non lucratif, créée le 15 janvier 1997 et sise 6 rue Jean-Pierre Timbaud – Le Campus - Bât B1 – 78180 Montigny-le-Bretonneux. L'objectif de l'association est de contribuer au logement des personnes en situation de précarité sur le département des Yvelines au travers d'actions multiples : création de logements accessibles aux personnes démunies, suivi et accompagnement de ces personnes pour leur permettre d'accéder à un relogement durable, lutte contre le mal-logement auprès des pouvoirs publics. L'association organise également des rencontres régulières entre les locataires, les travailleurs sociaux et les bénévoles de l'association dans le but de créer du lien et de les aider dans leur réinsertion.

**Chiffres 2023 :**

- 4 familles alpicoises adhérentes
- 325 bénévoles
- 12 salariés en CDI, dont 4 à temps partiel
- 1 salarié en CDD.

L'Association SNL Yvelines sollicite pour l'année 2024 une subvention de 600,00 €.

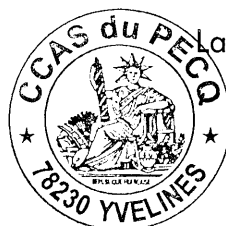
Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de statuer sur la demande de subvention de cette association pour l'année 2024, ainsi que sur son montant.

Cet exposé entendu,

A l'unanimité et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder à l'Association SNL Yvelines une subvention de 600,00 € pour l'année 2024.

La dépense ainsi mandatée sera imputée sur la ligne budgétaire 65-63-6574 du budget 2024 du C.C.A.S.

Publié le :



Fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

**Gwendoline DESFORGES**  
078-26 801397-20240321-2024-18-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024  
Adjointe au Maire